

ASSEMBLEE GENERALE

QUATORZIEME SESSION

Documents officiels



795^e
SEANCE PLENIERE
(Séance d'ouverture)

Mardi 15 septembre 1959,
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Point 1 de l'ordre du jour: <i>Ouverture de la session par le chef de la délégation du Liban.</i>	1
Point 2 de l'ordre du jour: <i>Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.</i>	1
<i>Allocution de M. Rachid Karamé, président provisoire, premier ministre et chef de la délégation du Liban.</i>	1
Point 3 de l'ordre du jour: <i>Pouvoirs des représentants à la quatorzième session de l'Assemblée générale:</i> a) <i>Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs.</i>	2
Point 4 de l'ordre du jour: <i>Election du Président</i>	2
<i>Allocution de M. Víctor A. Belaúnde, président de la quatorzième session de l'Assemblée générale</i>	2

Président: M. Víctor A. BELAUNDE (Pérou).
Président provisoire: M. Rachid KARAME (Liban).

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Ouverture de la session par le chef de la délégation du Liban

1. Le **PRESIDENT PROVISOIRE:** Je déclare ouverte la quatorzième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

2. Le **PRESIDENT PROVISOIRE:** Conformément à l'article 64 du règlement intérieur, j'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence, consacrée à la prière ou à la méditation.

Les représentants, debout, observent le silence.

Allocution de M. Rachid Karamé, président provisoire, premier ministre et chef de la délégation du Liban

3. Le **PRESIDENT PROVISOIRE:** Messieurs, les dispositions de votre règlement valent aujourd'hui au chef de la délégation libanaise l'honneur de présider la séance inaugurale de cette session.

4. Devant les graves problèmes qui agitent et divisent le monde, et au milieu des grandes rencontres internationales qui s'efforcent, comme nous l'espérons, de donner à ces problèmes les solutions équitables et définitives, les pays moyens et petits sentent la nécessité

impérieuse des ententes efficaces, mesurent le poids des responsabilités qui leur incombent, désirent consolider leur contribution aux efforts de l'Organisation des Nations Unies pour l'établissement de la paix sur des bases solides.

5. Telle est, d'ailleurs, la mission réelle de notre organisation et la tâche essentielle qui lui incombe dans les moments décisifs que traverse le monde. A son accomplissement, l'Organisation des Nations Unies a consacré, durant l'année qui s'écoule, les efforts les plus persévérants.

6. C'est dans l'esprit des principes qui animent l'Organisation des Nations Unies que des solutions pacifiques sont constamment trouvées à des problèmes qui paraissent épineux et qui constituaient, pour la paix mondiale, une grave menace.

7. Je voudrais évoquer à ce sujet l'heureux dénouement de la question de Chypre. Après des années sanglantes, les parties en présence ont trouvé la formule d'un règlement pacifique qui a satisfait les aspirations légitimes de toutes les populations de l'île et qui va leur assurer désormais, dans le plein exercice de leur souveraineté, une vie tranquille et libre.

8. La solution intervenue ne peut que raffermir la paix dans cette région du Proche-Orient. Dans une prochaine étape, nous aurons sans doute le plaisir de voir siéger parmi nous des représentants de la République indépendante de Chypre.

9. Dans un autre domaine, je soulignerai les progrès accomplis en matière de désarmement. Je pense surtout à la Conférence sur la cessation des essais d'armes atomiques, et nous formons les vœux les plus ardents afin qu'un résultat positif couronne ses travaux.

10. Mais c'est particulièrement l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, depuis le début de la treizième session de l'Assemblée, que je désire relever. Je rappelle brièvement l'assistance technique entreprise sur le plan économique et dans le domaine de l'administration publique. Le fait saillant fut la création, comme consé-

Les comptes rendus officiels de l'Assemblée générale sont publiés par séances, sous forme de fascicules séparés. Pour chaque session, les fascicules d'un organe donné sont paginés consécutivement afin que l'on puisse ultérieurement les réunir en volume. La table des matières, la liste des membres des délégations, l'ordre du jour et tous autres renseignements appropriés font l'objet d'un fascicule liminaire qui paraît en fin de session.

Après la clôture d'une session, des recueils de fascicules sont mis en vente à l'intention du public.

quence des vœux insistants des petits pays, du Fonds spécial, organisme riche de promesses pour l'avenir et le progrès des régions sous-développées.

11. De vastes régions du monde et la majeure partie des populations humaines continuent à connaître la plus atroce misère. C'est à relever leur niveau de vie que doit se consacrer l'Organisation des Nations Unies.

12. L'Année mondiale du réfugié ne peut que retenir également notre attention. Le Liban, qui a accueilli des réfugiés dont le nombre atteint le dixième de sa population, aussi bien que les autres pays arabes, se rend compte, tout naturellement, de l'importance d'une action internationale soutenue en vue de parer aux besoins de cette catégorie d'êtres humains frustrés de leurs droits et jetés brutalement hors de leurs foyers. Il ne peut qu'insister pour que l'aide des Nations Unies leur soit maintenue et qu'elle soit même renforcée.

13. Dans ce domaine comme dans d'autres, notre organisation ne peut, sans faillir à sa mission essentielle, se dérober à ses responsabilités.

14. Je désire, enfin, dire la joie profonde que nous avons éprouvée en accueillant parmi nous, il y a quelques mois, la jeune République de Guinée qui continue le cortège des pays africains accédant, l'un après l'autre, à l'indépendance et à la souveraineté.

15. Je ne saurais omettre de rendre, en votre nom à tous, un hommage cordial à l'activité dévouée de notre Secrétaire général, M. Dag Hammarskjöld, à qui je souhaite de poursuivre avec succès la haute mission dont il est investi.

16. Interprétant, je crois, vos sentiments unanimes, je ne terminerai pas ces quelques mots sans exprimer l'espoir que la grande rencontre d'aujourd'hui suscite parmi toutes les nations de l'univers.

17. Puissent la bonne volonté, le courage et le réalisme triompher des difficultés et ouvrir enfin une ère de paix dans la justice, cette paix dont le maintien est la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies!

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Pouvoirs des représentants à la quatorzième session de l'Assemblée générale :

a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs

18. Le **PRESIDENT PROVISOIRE**: Conformément à l'article 28 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, une Commission de vérification des pouvoirs, composée de neuf membres, doit être nommée au début de chaque session. L'article 28 prévoit que les membres de la Commission de vérification des pouvoirs seront nommés sur proposition du Président.

19. Je suggère donc, pour la quatorzième session, que les Etats suivants soient désignés comme membres de cette commission: Afghanistan, Australie, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Honduras, Italie, Pakistan, Union des Républiques socialistes soviétiques.

20. Si cette proposition ne soulève aucune objection, je la considérerai comme approuvée par l'Assemblée générale.

Il en est ainsi décidé.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Election du Président

21. Le **PRESIDENT PROVISOIRE**: J'invite maintenant les membres de l'Assemblée à procéder à l'élection du Président pour la quatorzième session ordinaire de l'Assemblée générale. Cette élection se déroulera conformément aux articles 31 et 94 du règlement intérieur. Le vote aura lieu au scrutin secret.

A la demande du Président provisoire, M. Auguste (Haïti) et M. Lapian (Indonésie) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

<i>Bulletins déposés:</i>	82
<i>Bulletins nuls:</i>	1
<i>Bulletins valables:</i>	81
<i>Abstentions:</i>	0
<i>Nombre de votants:</i>	81
<i>Majorité requise:</i>	41
<i>Nombre de voix obtenues:</i>	
M. Víctor A. Belaúnde (Pérou)	81

Ayant obtenu la majorité requise, M. Víctor A. Belaúnde (Pérou) est élu président de la quatorzième session de l'Assemblée générale et prend place au fauteuil présidentiel.

Allocution de M. Víctor A. Belaúnde, président de la quatorzième session de l'Assemblée générale

22. Le **PRESIDENT (traduit de l'espagnol)**: C'est avec une vive émotion que je vous fais part de ma profonde gratitude pour m'avoir élu Président. Ce grand honneur que je dois à votre bienveillance s'adresse à ma patrie, pour sa tradition juridique millénaire. L'Empire des Incas a témoigné plus qu'aucune autre ancienne société d'un profond souci du bien-être de l'homme. Pendant la période hispanique, le Pérou partagea avec le Mexique la direction culturelle de l'immense Empire et fut le centre qui prépara l'œuvre monumentale qu'est la loi des Indes. Après l'indépendance, le Pérou a pris l'initiative des congrès de Lima, précurseurs, avec celui de Panama, de la solidarité continentale.

23. Je veux voir aussi dans le mandat que vous m'accordez un hommage au dévouement dont le Pérou témoigne envers la cause de l'Organisation des Nations Unies et à sa volonté de la servir avec enthousiasme.

24. Des représentants du Pérou et du Mexique se sont vu confier, cette année, deux tâches de la plus haute importance. Nous sommes fiers de penser que les Nations Unies font confiance à notre Amérique pour remplir de si hautes fonctions. Nous sommes unis à l'Europe par une culture commune, nous le sommes aux pays d'Afrique, d'Asie et d'Océanie par des liens préhistoriques mystérieux, ainsi que par les liens qu'a créés dans l'époque contemporaine l'épopée de la liberté. L'Amérique est et sera toujours le lien vivant entre tous les pays du monde. Le jour de la bataille de Junín, le 6 août 1824, Simón Bolívar a dit: "La liberté du Nouveau Monde est l'espérance de l'univers." Soixante ans plus tard, un grand Argentin, Roque Sáenz Peña, a forgé cette devise immortelle: "L'Amérique au service de l'humanité." Notre continent a manifestement un destin oecuménique. L'Assemblée générale peut être assurée que nous ferons tout notre possible pour nous montrer à la hauteur de ce destin en travaillant à l'établissement d'une solidarité universelle plus profonde.

25. Je me sens réconforté en cet instant à la pensée que je pourrai toujours compter sur les conseils, l'appui et la collaboration de mes collègues. Il m'a été donné d'assister aux séances historiques de San Francisco, aux jours d'épreuve de Lake Success, à l'étape difficile de Paris, aux moments de lutte et d'espoir de New York. A la sympathie et aux amitiés qui ont été pour moi la meilleure récompense en cette époque de ma vie s'ajoute aujourd'hui la conviction que, face aux difficultés futures, les liens anciens se resserreront encore davantage dans une œuvre commune.

26. Je m'en remets aussi au concours et à la sagesse de notre excellent Secrétaire général et de ses collaborateurs. Le Secrétaire général — je puis le proclamer solennellement — a joué ces dernières années un rôle décisif dans la consolidation de l'Organisation des Nations Unies.

27. Je voudrais profiter de cette occasion pour exprimer une fois encore ma foi inébranlable en notre organisation. Au cours des 13 années où j'ai participé à ses travaux, j'ai vécu intensément ses moments d'inquiétude, de crise, de danger et — pourquoi ne pas le dire aussi? — d'optimisme prudent.

28. L'Organisation des Nations Unies a eu à faire face aux problèmes les plus graves et a affirmé de jour en jour son autorité morale et son prestige. Nul ne pourra nier qu'aujourd'hui les dispositions essentielles de la Charte sont appliquées. Nous avons proclamé la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous avons ramené la paix en Corée; des problèmes qui paraissaient insolubles ont reçu des solutions judicieuses; il existe une Force de police internationale respectée et efficace, non pas à cause de sa puissance matérielle, mais parce qu'elle incarne l'autorité de notre institution. Après de longues années d'efforts, grâce à une attitude compréhensive qui fait honneur à tous, nous créons, dans l'esprit de la Charte, des conditions d'universalité indispensables à la réalisation de ses objectifs. L'Assemblée doit être la voix de l'humanité tout entière.

29. Le chemin à parcourir est encore long. La justice et la paix, comme la culture et la liberté, ne peuvent

purement et simplement se léguer; elles sont une conquête que chaque génération doit recommencer à son tour. La nôtre est aujourd'hui mieux placée pour mener à bien la mission que lui assigne le destin et pour préparer la voie à la génération nouvelle dont le devoir sera d'aller plus loin encore.

30. Nos pères pouvaient choisir entre les avantages de la paix et les périls de la guerre. Pour nous, en cette ère atomique, le choix est entre la paix qui garantira à tous les peuples la vie et le progrès ou une guerre qui signifierait la mort et la destruction du monde. La conscience de ce choix domine l'heure présente et constitue entre les mains de l'Assemblée des Nations Unies une force morale irrésistible. Notre organisation a su triompher de grands obstacles et nous devons donc continuer d'espérer que le difficile problème du désarmement entrera, sous les auspices de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et grâce à une collaboration résolue des grandes puissances, dans une phase décisive.

31. L'appel angoissé et solennel de la conscience universelle retentira dans cette enceinte pour demander la solution de ce problème. Nous ne pouvons pas nous résigner à ce que la conquête de l'espace risque de coïncider avec la destruction de la terre. Après le cataclysme, notre planète éteinte et morte tournerait dans le silence éternel de l'espace infini, alors qu'elle a été créée pour que la vie y fleurisse, que le travail y soit fécond et que l'amour y rayonne.

32. Je prie la divine Providence pour qu'elle inspire nos délibérations, unifie nos efforts et nous permette de faire œuvre féconde.

33. Les siècles passés se sont écoulés sous le signe fallacieux de la volonté de puissance. Aujourd'hui, c'est sous le signe de la volonté de justice que l'humanité non seulement désire mais doit vivre.

34. Dieu veuille que cette assemblée soit connue un jour dans l'histoire comme l'Assemblée de la paix.

La séance est levée à 15 h 50.

